

PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par la soussignée, France Lavertu, directrice générale, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil, à sa session ordinaire du 11 janvier 2021

A adopté le règlement suivant :

Règlement no 2020-326

Intitulé : REGLEMENT NO 2020-326

Règlement général de la Municipalité de SAINT-CLAUDE

Que ce règlement entre en vigueur.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Claude, 21 janvier 2021.

France Lavertu
Directrice générale, sec-très.

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, France Lavertu, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Saint-Claude certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau, Caisse populaire des Sources Saint-Claude et bureau de poste.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21 janvier 2021.

Directrice générale et sec-très.